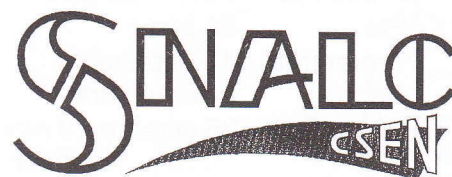


Le Courrier du

SNALC Créteil



Trimestriel
N° 37
Mars 2003

UN (VRAI) SCOOP

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous apporter une information de la plus haute importance, que vous ne trouverez nulle part ailleurs, un élément de réflexion dont vous n'êtes pas près d'épuiser la richesse, le bilan d'une enquête tenace, bref un scoop, un vrai.

Retenez votre souffle, cessez toute activité, écarquillez les yeux pour mieux saisir la portée de l'événement : **à l'Éducation Nationale, il ne se passe RIEN !, rigoureusement RIEN !**

Sur les TPE et les IDD ? **RIEN !** On pérennise, on institutionnalise, on sacralise. Sur la "socialisation" de l'adolescent à coups de journées de ceci ou de cela ? **RIEN !** On en rajoute, on en invente, on en sècrète à longueur de circulaires et de notes de service.

Sur la violence à l'École ? **RIEN !** On crée des livrets de bonne conduite, on disserte, on congrèsse...

Sur l'ennui à l'École ? Ah voilà un sujet qu'il est beau ! M. FERRY soi-même s'y est ennuyé "comme un rat mort" (nul ne saura jamais pourquoi les rats sont supposés s'ennuyer davantage après leur décès que toute autre espèce animale...) : qu'est-il besoin d'ajouter ?

Quant aux hommes en place à tous les postes-clés, ce serait tellement affreux qu'on puisse évoquer "une chasse aux sorcières"...

En quatre ans, François a tout juste eu le temps de dépoussiérer les meubles. Puis Claude a tout cassé... sauf, précisément, ce qu'il fallait casser ! Jack a fait de la déco (sympa, non ?), car il fallait bien donner un peu de lustre à l'héritage de Claude.

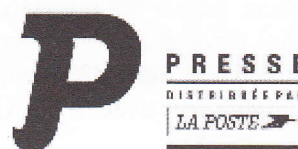
Après quoi nous avons eu la faiblesse de penser que Luc allait réussir sa vie en donnant un vrai coup de neuf dans les locaux. Las ! C'était compter sans la rivalité avec Xavier, sans l'indifférence de Jacques et de Jean-Pierre, sans la rigueur budgétaire de Francis, et sans les grosses colères de Monsieur SNES... et sans la vitesse du vent dans les carreaux...

Bref, comme le chantaient nos anciens, grands amateurs d'opérettes : **"ah non, vraiment, c'était pas la peine, non pas la peine, assurément, de changer de gouvernement" !**

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Responsable de l'impression : **Claye-Souilly**



Déposé le 08/04/2003

49 / 54 / 075 0

CM IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY

CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial	p. 1
Hors Classe des Agrégés	p. 2
Accès au corps des Agrégés	p. 2
Vacances 2003	p. 2
Le SNALC à votre service	p. 2
Agrégés 12 h, Certifiés 15 h	p. 3
Le Congrès Académique	p. 3
TZR : vous êtes menacés !	p. 3
Hors Classe des Certifiés	p. 4
Promotion échelons Certifiés	p. 4

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

HORS CLASSE DES AGREGES

La Commission Paritaire Académique s'est tenue le 3 février, pour vérifier les barèmes des candidats 2003 proposés par Créteil : soit **659** candidatures retenues, plus 18 candidats hors barème proposés par le Recteur.

Rappelons que l'an dernier notre académie avait proposé 651 candidats, et que seuls 47 d'entre eux ont été effectivement promus, dont 5 hors barème.

On peut redouter que les promotions de cette année continuent à stagner, puisqu'elles seront exclusivement le fait de départs en retraite, sans la moindre création supplémentaire au budget.

Quelques rappels, si vous êtes candidats à cette hors classe :

- d'une part les 5 points d'échelon ne comptent qu'à partir du 7^{ème} échelon, soit 25 points à l'échelon 11, et non 55 points comme certains le croient,
- d'autre part il est impératif de joindre *chaque année* une photocopie de *tous* les titres et diplômes ouvrant droit à bonification. En particulier les titulaires d'une thèse (20 points cette année, au lieu de 10, mais désormais non cumulables avec le DEA) doivent en joindre le justificatif.

Sur le fond, le SNALC se félicite de l'existence d'un barème, garantie de transparence et d'équité, mais continue :

- à contester l'existence d'un hors barème, le plus souvent utilisé pour avantager des personnes dont les qualités ne s'expriment plus en présence d'élèves, mais au détriment des autres collègues, dont ils prennent le quota, alors que l'application du barème ne leur serait pas forcément défavorable,
- à contester les bonifications accordées pour exercice en ZEP, également au détriment des autres collègues, alors qu'une indemnité plus significative et des allègements de service seraient plus appropriés,
- à demander qu'au-delà des collègues candidats à la hors classe, les recteurs recensent directement l'ensemble des promouvables possibles.

Attention : les erreurs de barème, notamment les retards de notes pédagogiques, sont fréquentes. *Transmettez bien aux élus SNALC votre fiche de candidature, avec tous les éléments pour vérifier efficacement votre barème avant la Commission et pour défendre votre dossier en Commission.*

Loïc VATIN, commissaire paritaire académique

ACCES AU CORPS DES AGREGES

En 2002 seuls **22** Certifiés et PLP ont été promus dans notre académie, 368 à l'échelon national. Cette année le nombre national de promotions passe à 380, mais le nombre de promus restera dérisoire, d'autant que malgré les protestations répétées du SNALC, la sélection se fait toujours *sans barème*.

Il faut, malgré tout, persévérer, en prenant soin de rendre un dossier complet : si ambiguë et si artificielle soit-elle, la *lettre de motivation* est, en particulier, *impérative*. L'investissement dans la vie de l'établissement, des activités de tuteur, formateur, conseiller pédagogique, coordonnateur, une bonne note pédagogique de moins de cinq ans, l'accès au corps des Certifiés par concours, la bi-admissibilité, l'ancienneté d'âge, d'échelon, et de candidature, sont, dans l'ordre, les critères de choix.

Loïc VATIN, commissaire paritaire académique

VACANCES 2003

Printemps	5 avril - 22 avril
Été	28 juin
Prérentrée	1 ^{er} septembre
Rentrée	2 septembre
Toussaint	25 octobre - 3 nov
Noël	20 déc - 5 janvier

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe
Retour de vacances
le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président Gérard TAFFIN
tél./fax 01.64.37.20.02.
✉ snalc.creteil@wanadoo.fr

Trésorier Loïc VATIN
93, Grande Rue, 94880 Noisieu
CCP La Source 34 429 20 V

Contacts Mutations
Alexandre FIEBIG
tél. 06.09.11.66.76. (17 h-21 h)
✉ snalc.creteil@wanadoo.fr
Jean-Claude GOUY
tél. 01.47.70.00.55. (journée)
Loïc VATIN
tél. 01.49.82.46.10. (avant 20 h)
✉ lvatin@wanadoo.fr
Geoffroy MOREL
tél. 06.80.43.39.55.

ILS ONT OSE LE DIRE ! ...

" Plus l'Éducation nationale considère les élèves et leurs parents comme des consommateurs, plus elle accepte, cahin caha, de se conformer à leurs desiderata, y compris idéologiques et religieux [...]. L'école est devenue le miroir de la société, bien davantage que son précepteur"

Alain MINC
Épîtres à nos nouveaux maîtres

Motion votée à l'unanimité au Congrès de Torcy, le 21 mars :

" Le SNALC-CSEN Créteil
- **condamne avec vigueur le collègue unique**, qui perdure, malgré son échec évident, favorisant l'en-nui scolaire, l'échec des élèves en difficulté, la fuite des meilleurs vers le privé, et, dans un nombre alarmant de cas, la délinquance précoce,
- **constate que les violences et "incivilités" sont maintenant généralisées** à l'ensemble des établissements de l'académie, contrairement à ce que voudrait faire croire la politique officielle du "pas de vagues",
- **exige le retrait de la loi d'orientation de 1989**, qui "place l'élève au centre du système éducatif", **en contradiction avec la tradition républicaine** qui place, elle, le savoir au centre de ce système, unique chance de promotion sociale pour tous, notamment pour les enfants socialement défavorisés,
- **exige le retrait de la circulaire**

ministérielle de juillet 2000 qui place les professeurs en position d'accusés au moindre incident,
- **exige le retrait de la récente circulaire du recteur LESPAGNOL** visant à "fluidifier" le passage des élèves en classe supérieure au mépris de leur niveau réel de compétence,
- **refuse** que les **Itinéraires De Découverte** et **Travaux Personnels Encadrés** se réalisent au détriment des heures d'enseignement, heures également minorées par la démagogique heure de vie de classe et par les multiples "journées" de l'engagement, de la sécurité routière, etc, etc,
- **rappelle que le pouvoir d'achat des enseignants ne cesse de régresser**, alors que leurs conditions de travail continuent de se dégrader,
- **dénonce les projets de stabilisation sur de faux postes fixes** des titulaires remplaçants en violation de leur statut et d'attribution de priorités "à la hussarde", au mépris de l'équité
- sur tous ces motifs **interpelle M. le ministre de l'Éducation nationale**, afin de connaître ses intentions après **neuf mois d'immobilisme...**"

Le 22 janvier dernier, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée, la France et l'Allemagne cosignaient une déclaration qui, entre autres choses, déplorait la faible appétence des élèves français pour la langue allemande, et vice-versa.

"Hélas, hélas, hélas"... comme aurait dit le Général.

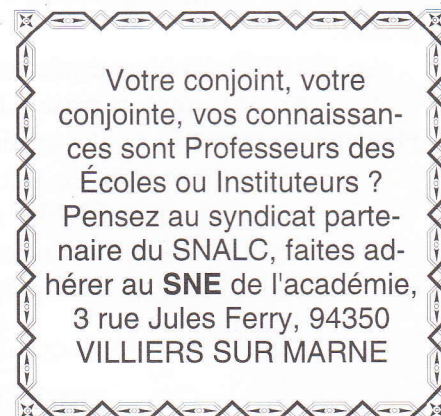
Après des années et des années de démotivation programmée de nos chères têtes blondes pour une langue réputée difficile et - *horresco referens* - élitiste, "on" s'afflige, "on" regrette, "on" déplore !

Domage que Périclès et Cicéron ne soient plus de ce monde, car "on" se serait trouvé dans le même cas de figure : "mais comment se fait-il que ces langues merveilleuses soient tombées si bas ???". BEN VOYONS ! Ah, la dialectique des larmes du crocodile...

Gérard TAFFIN

**12 HEURES POUR LES AGREGES
15 HEURES POUR LES CERTIFIES**

Une demande réaliste ... à l'heure de la R.T.T. pour tous !



Mouvement 2003 : de qui se moque-t-on ?

Le SNALC déplore tous les ans les effets pervers du Mouvement déconcentré, que notre académie de Créteil subit de plein fouet...

Parlons par exemple des bonifications familiales !

Honnêtement qui comprend encore quelque chose à ce qui est devenu le maquis inextricable des **mutations simultanées** ? Pas grand monde ! Entre pas moins de cinq cas différents, entre cinq barèmes distincts, et avec des nouveautés en prévision. On voudrait décrédibiliser totalement le Mouvement, et ridiculiser le barème, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Au moins les collègues ont retenu une chose : les **PACS** sont à conclure avant le 1^{er} mars de l'année. Il est hautement probable que le nombre élevé de PACS dont se félicitent les ex-gouvernants est principalement dû aux personnels de l'Éducation nationale candidats à mutation.

Peut-être aurait-on au moins pu avoir la sagesse d'introduire une durée probatoire de PACS, comme pour les impôts. Mais cela eût été sans doute trop rétrograde pour notre avant-gardiste de Ministre d'alors !

Alexandre FIEBIG commissaire paritaire académique

TZR : vous êtes menacés

Trop de postes TZR à l'année, c'est pour le rectorat trop de "sous jetés par la fenêtre", donc on va transformer tout ce qui peut l'être en postes définitifs, en retaillant tout au passage à la hache : les ZR, le nombre de TZR par ZR, et ce de façon différente dans chaque discipline !

Le SNALC condamne ce mépris, ce changement de règles tous les ans en cours de partie, cette gestion à la petite semaine, sans concertation : les syndicats ont été réunis alors que les consignes avaient déjà été données aux chefs d'établissement !

La cotisation est valable pour 12 mois. Elle est déductible à 50 % de l'impôt sur le revenu.



Académie de Créteil
Tél. : 01 64 37 20 02

TRESORIER
M. Loïc VATIN
93, Grande Rue
94880 NOISEAU

Adhésion
 Renouvellement

Fiche à renvoyer, avec le chèque correspondant
(à l'ordre du SNALC)
directement à votre Trésorier académique

Académie.....

NOM M. Mme
 Melle

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance [][][][][] 1 9 [][][][]

Adresse

.....

[][][][][]

Tél. []

Fax []

Courriel

Grade Discipline

Echelon Depuis le []

Stagiaire IUFM en situation, ancien grade

Formateur IUFM GRETA

temps complet mi-temps temps partiel, fraction :

poste fixe T.R.

cotisation couple avec M.

Si T.Z.R. : Z.R. de

Et¹ de rattachement

[][][][][]

cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)

S1 de votre établissement

Etablissement d'exercice : code []

Nom

[][][][][]

Sensible PEP ZEP Plan violence PEP IV

Académie de l'année précédente :

Cotisations 2002-2003

Ech	Chaire Sup & Agr H-CI	PEGC ChE EPS CI Except	Agr CI norm	Cert P EPS PLP, CPE H-CI	Bi-Ad	Cert P EPS PLP, CPE CI norm	PEGC ChE EPS H CI	AE PEGC Ch Ens ChE EPS	MA I	MA II	MA III
1	177	170	124	153	121	116	148	97	116	97	97
2	181	177	141	164	131	125	151	97	125	97	97
3	183	178	151	169	137	131	157	119	131	117	97
4	185	183	157	171	142	136	161	124	135	122	97
5	187	185	163	179	150	142	169	130	142	127	97
6	188		169	183	153	150	175	136	149	131	97
7			172	185	159	153		141	150	132	97
8			178		166	161		149	152	140	125
9			183		169	165		152			
10			186		175	169		153			
11			187		176	175		160			
Contractuels : 62		IUFM 2 ^{ème} année : 77 - 1 ^{ère} année, allocataires : 57 - non-allocataires : 42					Emplois-jeunes, vacataires : 42			MI-SE : 60	
<i>Etranger, DOM-TOM : majoration de 16 euros pour envoi par avion</i>											

La cotisation comprend l'abonnement à la *Quinzaine Universitaire* et son envoi à domicile.

Prix au numéro : 7 € - Abonnement 1 an : 97 €

▪ **Mi-temps, temps partiel, CPA** : 75 % de la cotisation correspondante, minimum de 97 €, **excepté catégories d'indice inférieur à 339** (arrondir à l'euro inférieur). En contrepartie, pour ces indices, les cotisations fixées sont dues *en totalité* (aucun abattement possible).

▪ **Couples** : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée, avec un minimum de 97 € (arrondir à l'euro inférieur).

▪ **Congé parental, Disponibilité, CFA, Retraités** : 97 €

▪ **Catégories non mentionnées** : consulter le trésorier académique.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

Date et signature

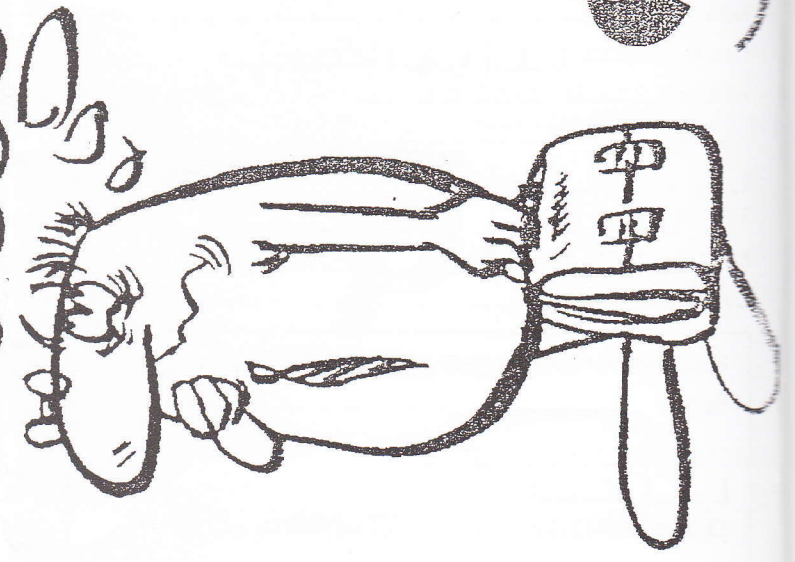
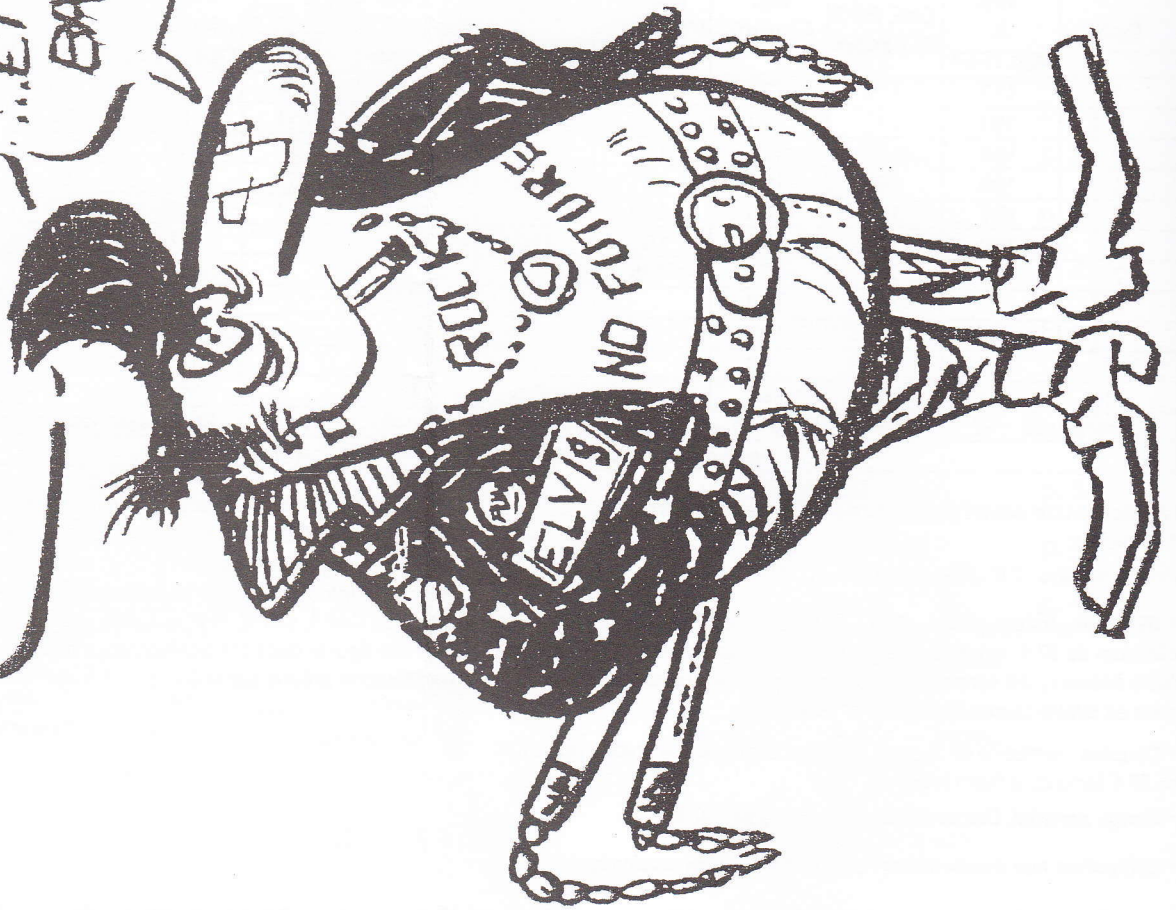
La cotisation est valable pour 12 mois. Elle est déductible à 50 % de l'impôt sur le revenu.

La cotisation est valable pour 12 mois. Elle est déductible à 50 % de l'impôt sur le revenu.

... BEN TU VOIS MEC!
MOI J'AIME:
LA MOTO,
LE ROCK...

... ET LE
BASTON!

... HUM!
... LA PÉDAGOGIE
DIFFÉRENCIÉE
À PARTIR DU VÉCÚ?...
ÇA VA ÊTRE DUR!



SINALEC
MERCEN

ACCES A LA HORS CLASSE DES CERTIFIES
Commission Paritaire du 25 mars
Dernier nommé hors classe au barème : 244 points, né le 03/02/1953

Déclaration liminaire des commissaires paritaires académiques élus SNALC-CSEN : "En premier lieu, nous tenons à remercier les services de la DPE pour la qualité du travail effectué, malgré les difficultés posées par la simultanéité des commissions de promotion d'échelons et de hors classe..."

La **baisse de 11%** du contingent de hors classe pour Créteil par rapport à l'année passée est **DEPLO-RABLE**. Ces économies budgétaires de bout de chandelle ne peuvent que démotiver les enseignants, lorsque leurs possibilités de promotion se réduisent, tout spécialement dans une académie comme la nôtre, qui n'est pas particulièrement facile, et où les collègues sont donc très sensibles à ces promotions, qu'ils ressentent comme une juste récompense du travail accompli.

Nous notons que la promotion de promus grâce aux points **ZEP** reste quasiment stable : 42% des promus (45% l'an dernier) [et donc autant ... voire plus, en nombre, de ZEP promus, *alors que c'est officiellement à cause du trop fort poids ZEP que le contingent de Créteil a été réduit!*]. C'est regrettable.

Ne saurait-on donc être méritant en dehors des ZEP ? Les collègues hors ZEP ne vont-ils pas ressentir comme vexatoire, voire méprisant, le fait que l'accès à la hors classe ne soit guère plus possible qu'à la condition d'être en ZEP, ou d'être à deux ans de la retraite ?

Bien entendu le SNALC regrette, par ailleurs, vivement que M. le recteur ait cru bon de faire, une nouvelle fois, plein usage du contingent du **hors barème** [*contingent pris sur celui de l'accès au barème !*]. Et au profit de collègues parfois à très petit barème : un collègue au 9^{ème} échelon, un autre au 8^{ème}, l'avant dernière promue au 7^{ème} échelon ! On ne peut faire autrement que de parler de fait du prince...

Le SNALC dénonce également la situation des certifiés affectés dans le **supérieur**, dont la notation globale sur 100, souvent prise à la légère par les notateurs, est pénalisante dans bien des cas.

Un seul point positif à relever, dont le SNALC se félicite : la fin tant attendue de la véritable punition qui était jusqu'à présent infligée aux **bi-admissibles** par le mode de calcul du barème. Les bi-admissibles au 11^{ème} échelon se voient ENFIN appliquer un calcul équitable : 140 points et 5 points par année d'ancienneté dans ce 11^{ème} échelon, comme tout le monde ! Ce que demandait le SNALC depuis des années. Chercher à réussir l'agrégation, la préparer, obtenir l'écrit, n'est donc plus un handicap pour les Certifiés

PROMOTION D'ECHELONS 2002-2003 DES CERTIFIES

BAREME ET (EN CAS D'EGALITE) ÂGE DU DERNIER PROMU PAR ECHELON

Tableau établi par les Élus SNALC après la commission paritaire académique du 24 mars. Tous les adhérents promouvables ont eu leur barème vérifié, et ont été prévenus le soir même par le SNALC.

ECHELON	AU GRAND CHOIX	AU CHOIX
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	76, 20 né le 23/05/1971	
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	78, 20 né le 14/03/1968	74, 50 né le 17/06/1968
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	80, 50 né le 06/07/1966	77, 50 né le 31/10/1969
du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	82, 90 né le 01/11/1964	78, 75 né le 07/07/1963
du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	84, 10 né le 17/11/1963	80, 30 né le 22/01/1953
du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	86, 00 né le 02/06/1949	82, 40 né le 28/02/1947
du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	87, 90 né le 20/05/1948	84, 00 né le 09/01/1943